

Composition du Comité de Suivi du Programme opérationnel FEDER 2014-2020

Le Comité de Suivi est composé de membres qui y siègent avec une voix délibérative dont l'énumération est la suivante :

- *En tant que représentant des autorités compétentes de l'Etat membre*, le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Rudi Vervoort.

- *En tant que partenaires de programmation :*
 - Autorités régionales, locales, urbaines et autres autorités publiques compétentes : un(e) représentant(e) par membre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :
 - ✓ Cabinet du Ministre Guy Vanhengel
 - ✓ Cabinet du Ministre Didier Gosuin
 - ✓ Cabinet du Ministre Pascal Smet
 - ✓ Cabinet de la Ministre Céline Frémault
 - ✓ Cabinet de la Secrétaire d'Etat Bianca Debaets
 - ✓ Cabinet de la Secrétaire d'Etat Cécile Jodogne
 - ✓ Cabinet de la Secrétaire d'Etat Fadila Laanan

 - Partenaires économiques et sociaux :
 - ✓ Un(e) représentant(e) des organisations syndicales: FGTB
 - ✓ Un(e) représentant(e) des organisations patronales: BECI

 - Organismes concernés représentant la société civile, dont des partenaires environnementaux, des organisations non-gouvernementales et des organismes chargés de promouvoir l'égalité des chances et la non-discrimination :
 - ✓ Un(e) représentant(e) francophone désigné par Inter-Environnement Bruxelles
 - ✓ Un(e) représentant(e) néerlandophone désigné par Brusselse Raad voor het Leefmilieu (BRAL)
 - ✓ Deux représentants, un(e) francophone et un(e) néerlandophone, désignés par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Outre les membres, le président convie à participer aux travaux du comité de suivi, avec voix consultative :

- Une délégation de la Commission européenne

- Un(e) ou des représentant(e)s du Service Public Régional de Bruxelles :
 - ✓ Cellule FEDER

- ✓ Administration chargée de la certification
- ✓ IBSA (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse)

- Un(e) ou des représentant(e)s de l'autorité d'audit du PO

- Un(e) représentant(e) de chaque autorité de gestion des programmes FSE actifs sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale :
 - ✓ FSE VL
 - ✓ FSE Troika
 - ✓ Actiris FSE

- Un(e) ou plusieurs expert(e)s invité(e)s par l'autorité de gestion en fonction des matières traitées

- Un représentant du Conseil de la Politique Scientifique